

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ Rappel orientation des élèves vers les enseignement généraux et professionnels adaptés (SEGPA/EREA)
 - ✓ Plateforme de commande d'affiches
 - ✓ Campagne des demandes d'expérimentation rentrée 2022
- **Gestion des personnels**
 - ✓ Mouvements sociaux
 - ✓ Typologie des absences des personnels enseignants en lien avec la COVID
 - ✓ Poste de chargé de mission formation continue (complément d'informations)
 - ✓ Accueil des personnels de direction par voie de détachement, renouvellement de détachement, intégration et recrutement par liste d'aptitude – rentrée 2022
- **Focus**
 - ✓ Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
 - ✓ Continuité pédagogique
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ Accompagnement des enseignants remplaçants
 - ✓ Livret le grand plongeur

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le protocole sanitaire **de niveau 3** s'applique à l'ensemble des départements.

- ⇒ [FAQ \(mise à jour du 25 janvier\)](#)
- ⇒ [Modèle de courrier aux parents](#)
- ⇒ [Attestation sur l'honneur](#)

Tous les personnels travaillant au contact des élèves dans les écoles et les établissements scolaires (personnels relevant de l'éducation nationale et des collectivités territoriales) peuvent obtenir gratuitement des autotests en pharmacie.

Sur présentation d'une attestation professionnelle établie et remise par l'employeur (service académique ou collectivité territoriale) ainsi que d'une pièce d'identité, chaque bénéficiaire se verra délivrer un lot d'autotests à hauteur de 10 autotests par mois.

- ⇒ [Attestation professionnelle](#)

Informations complémentaires

Un enfant **positif** doit s'isoler 7 jours, à partir du 1^{er} jour des symptômes ou du prélèvement positif pour les asymptomatiques.

Comme vous l'avez constaté, il y a une discordance d'un jour sur cette durée d'isolement, entre les indications de la CPAM, celles de l'ARS et l'Education nationale.

La CPAM ne pouvant modifier le logiciel qui calcule automatiquement cette durée d'isolement, il a été décidé de donner les mêmes consignes qu'elle, pour éviter les complications liées aux arrêts de travail insuffisants et aux conflits avec les parents que cela génère.

Donc, si un parent ramène son enfant à l'école le 7eme jour au lieu du 8eme, vous l'accepterez (vous n'avez aucune communication à faire sur ce sujet).

La cellule santé est joignable par mail cellule-sante@ac-toulouse.fr ou téléphone **05 36 25 82 63**, de 8H à 18H.

Fonctionnement de l'école

- **Rappel Orientation des élèves vers les enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA/EREA)**

A partir de cette année, il n'y a plus d'inscription en ligne pour obtenir le dossier de pré-orientation vers les EGPA. Le dossier à constituer est à télécharger [ici](#)

Rappel des délais

- **7 février 2022**: transmission des dossiers à la MDPH pour les élèves bénéficiant d'un PPS. L'école informe la CDOEA de chaque dossier envoyé à la MDPH.
- **7 février 2022** : transmission des dossiers hors PPS aux IEN de circonscription pour avis.
- **7 mars 2022** : date limite d'envoi des dossiers à la CDOEA via les circonscriptions 1er degré.

- **Plateforme de commande d'affiches**

Une plateforme de commande est à votre disposition [ici](#) si vous souhaitez commander ou réassortir les affiches suivantes :

- « Non au harcèlement : faisons des réseaux sociaux un endroit qui nous rassemble » : campagne de lutte contre le harcèlement (numéro d'appel national 3020)
- « Sans mon portable, 100 % connecté à l'école » : interdiction du téléphone portable
- « La Marseillaise » : représentation des drapeaux français et européen, de la devise de la République et de l'hymne national
- « Préau » : association nationale proposant de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs à des tarifs préférentiels sur tout le territoire
- « Pour les valeurs de la République (1er degré) » : présentation du dispositif visant à prévenir les atteintes à la laïcité, les actes racistes et antisémites et à y répondre.

- **Campagne des demandes d'expérimentation rentrée 2022**

Dans le cadre d'une expérimentation pédagogique, une école ou un établissement public ou privé sous contrat peut déroger aux dispositions du Code de l'éducation à la condition d'avoir préalablement obtenu l'autorisation des autorités académiques.

Dossier à télécharger : [ici](#)

Ce projet d'expérimentation est ensuite à transmettre au référents innovation de votre département Madame Caroline BETIS par courriel caroline.betis@ac-toulouse.fr d'ici le **10 mars 2022**, avec copie à cardie@ac-toulouse.fr.

⇒ [Le courrier du CARDIE](#)

Gestion des personnels

- **Mouvements sociaux**

L'état de grève concernant les mouvements sociaux du mardi 19 octobre et du lundi 6 décembre 2021, sont à compléter et à renvoyer par les directeurs **avant le vendredi 6 février 2022** de préférence par courrier électronique à greveia31@ac-toulouse.fr
Si personne n'a fait grève dans l'école, il est inutile de renvoyer le tableau vierge.

⇒ [Etat de grève à compléter du mardi 19 octobre](#)

⇒ [Etat de grève à compléter du lundi 6 décembre](#)

- **Typologie des absences des personnels enseignants en lien avec la COVID**

⇒ [Le document explicatif](#)

- **Poste de chargé de mission formation continue (complément d'informations)**

Le poste chargé de mission « formation continue 31 » est vacant.

La fiche poste détaillant les attendus et les conditions de travail de cette mission est disponible

⇒ [ici](#)

Pour postuler, il est demandé d'envoyer une lettre de motivation (sous couvert de l'IEN qui posera un avis sur la candidature), à l'adresse suivante : dpe5@ac-toulouse.fr

Vous avez jusqu'au **30 janvier 2022 minuit**. Les candidatures reçues au-delà de cette date seront alors considérées comme hors délai.

Les entretiens auront lieu le **vendredi 4 février** à partir de 13h30.

Pour information, la nomination de la personne retenue sera faite à titre provisoire jusqu'au 31 août 2022, dans le cadre d'une délégation.

- **Accueil des personnels de direction par voie de détachement, renouvellement de détachement, intégration et recrutement par liste d'aptitude – rentrée 2022**

Les conditions relatives à l'accueil des personnels de direction par voie de détachement, renouvellement de détachement, intégration et recrutement par liste d'aptitude - rentrée 2022 sont notifiées dans la note de service du 24-12-2021 ([NOR : MEND2126259N](#)) publiée au BOEN du 20 janvier 2022.

Focus

- **Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap**

Rappel de la note départementale de l'école inclusive (p4) :

« (...) L'ERSH a également un rôle d'information, de conseil et d'aide. Il participe de la réflexion sur la prise en compte des besoins particuliers des élèves en qualité de personne ressource et **doit systématiquement être destinataire des Geva-sco première demande.** »

- **Continuité pédagogique**

Le Kit de démarrage de la continuité pédagogique est accessible [ici](#)

Pédagogie et partenariat

- **Accompagnement des enseignants remplaçants**



Le site CANOTECH propose un dossier sur l'accompagnement des enseignants remplaçants contenant des ressources et une offre de formations.

⇒ [Accompagnement des enseignants remplaçants](#)

- **« Le grand plongeon »**

« Le grand plongeon » est un projet d'éducation à l'hygiène en piscine, s'appuyant principalement sur un livret pédagogique de 12 pages destiné aux élèves de CM1 et CM2.

Ce livret est issu du partenariat entre les académies de Toulouse, Montpellier et l'ARS Occitanie.

⇒ [Le courrier de l'ARS Occitanie](#)

⇒ [Le livret](#)

Contact :

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36